



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/39/495  
S/16742

17 septembre 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-neuvième session  
Points 25, 68, 80, 124 et 125 de l'ordre du  
jour provisoire\*  
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE  
LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET  
INITIATIVES DE PAIX  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE  
ENTRE ETATS  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-neuvième année

Lettre datée du 14 septembre 1984, adressée au Secrétaire général  
par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du  
Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte du communiqué publié à Panama le 7 septembre 1984 à l'issue de la septième réunion conjointe des ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale.

En outre, j'ai l'avantage de vous transmettre le texte de la communication adressée par les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora aux cinq chefs d'Etat des pays d'Amérique centrale leur faisant parvenir la nouvelle version du projet d'"accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale".

\* A/39/150.

A/33/495

S/16742

Français

Page 2

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer les deux textes en tant que documents de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre des points 25, 68, 80, 124 et 125 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint,

Chargé de mission par intérim,

(Signé) Leonardo KAM

ANNEXE I

Communication des Ministres des relations extérieures du Groupe  
de Contadora aux cinq chefs d'Etat d'Amérique centrale

Panama, le 7 septembre 1984

Monsieur le Président,

Le 9 juin dernier, nous avons eu l'honneur de vous faire parvenir, au nom de nos gouvernements respectifs, le projet d'accord intitulé "Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale". Par la présente, nous tenons à vous communiquer respectueusement une nouvelle version de ce projet d'accord, qui tient compte des observations et commentaires formulés à cet égard par les gouvernements des cinq Etats d'Amérique centrale.

Cette version est le fruit d'un processus de consultation intensif et d'un large échange de vues avec les gouvernements de tous les Etats d'Amérique centrale qui ont fourni au Groupe de Contadora des éléments précieux en vue de modifier l'accord et d'en enrichir la teneur ainsi que de favoriser un consensus amenant toutes les parties intéressées à prendre des engagements juridiques.

Ces efforts avaient pour but de trouver des formules viables conciliant les différents intérêts en présence et de consolider les accords politiques fermes et honorables qui garantissent la sécurité régionale et le respect de la souveraineté des pays d'Amérique centrale.

Dans le cadre de la révision de l'Accord de Contadora, l'accent a été mis à nouveau sur le rôle prépondérant qui incombe aux gouvernements des pays d'Amérique centrale dans le règlement pacifique des différends et dans la solution des problèmes régionaux.

Le processus de dialogue et de négociation amorcé par le Groupe de Contadora a permis de réaliser des progrès importants dans la recherche de la paix et de la coopération, comme en témoignent à présent les nombreux points de convergence qui sont apparus et la définition de principes d'entente cohérents dont cette version révisée de l'Accord de Contadora est l'expression. Il appartient maintenant aux gouvernements d'Amérique centrale de témoigner de leur volonté politique de traduire en termes juridiques les engagements pris dans ce contexte et d'adopter, sur cette base, les formules de compromis réalistes et équitables qu'ils jugeront appropriées.

La signature de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale doit permettre d'établir les fondements de la sécurité et d'une coexistence reposant sur le respect mutuel, conditions indispensables à la stabilité politique et économique à laquelle aspirent les peuples de la région.

Nul ne conteste les résultats des efforts visant à éviter l'aggravation des conflits dans la région, les progrès de la négociation diplomatique, le raffermissement de la volonté politique d'œuvrer pour le dialogue et la compréhension, ainsi que le large appui de la communauté internationale au

processus engagé par le Groupe de Contadora. Néanmoins, il ne faut pas oublier que la région reste en butte aux problèmes suivants : course aux armements, agressions armées et incidents de frontière, actes de déstabilisation et présence militaire étrangère.

Face à la menace constante de rupture de la paix, les gouvernements de la région doivent, à notre avis, se hâter de souscrire aux engagements juridiques énoncés dans l'Accord de Contadora. De même, il est indispensable que d'autres gouvernements ayant des liens avec les pays de la région respectent le droit des peuples d'Amérique centrale à la libre détermination et manifestent clairement leur appui à un règlement des conflits par la négociation politique et non par la force, ainsi qu'à la compréhension et la coopération entre tous les gouvernements des pays de la région.

Un processus de négociation exige que des concessions soient faites, sur certains points, dans l'intérêt d'un objectif ultime jugé essentiel. Ce n'est que par la conclusion d'accords honorables, justes et fiables, fondés non pas sur la contrainte mais sur la conciliation, que l'on pourra assurer la sécurité régionale, condition essentielle de la paix en Amérique centrale et du développement des pays de la région.

Le Groupe de Contadora souhaite exprimer par la présente la satisfaction que lui inspirent les progrès réalisés dans la négociation ainsi que l'établissement des fondements d'un accord politique et juridique. Il réaffirme en outre sa volonté inébranlable de continuer à stimuler le dialogue ainsi que l'action diplomatique en faveur de la stricte application des principes du droit international et de la libre détermination des peuples d'Amérique centrale.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains ont exprimé leur soutien aux démarches du Groupe de Contadora et leur confiance dans ses efforts. Dans plusieurs résolutions, ces organisations internationales ont manifesté le désir de se tenir au courant du progrès des négociations que nous avons engagées au profit de la paix et d'un processus de négociation en Amérique centrale. Nous veillerons donc à les informer en temps voulu des résultats obtenus lors de cette phase décisive dont le couronnement est la communication de la version révisée de l'Accord de Contadora.

Monsieur le Président,

Nous sommes convaincus que le ministre des relations extérieures du Groupe de Contadora et leurs homologues des pays d'Amérique centrale pourront souscrire très

prochainement à l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, après que les améliorations jugées pertinentes y auront été apportées.

Nous vous prions d'agréer les assurances de notre très haute considération.

Le Ministre des relations extérieures  
de la Colombie,

(Signé) Augusto RAMIREZ OCAMPO

Le Secrétaire aux relations extérieures  
du Mexique,

(Signé) Bernardo SEPULDEVA AMOR

Le Ministre des relations extérieures  
du Panama,

(Signé) Oydén ORTEGA DURAN

Le Ministre des relations extérieures  
du Venezuela,

(Signé) Isidro MORALES PAUL

ANNEXE II

Septième Réunion conjointe des ministres des relations extérieures  
du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale

Communiqué conjoint

La septième réunion conjointe des ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale s'est tenue le 7 septembre à Panama.

Cette réunion avait pour objet de stimuler le processus de négociation diplomatique afin de contribuer à résoudre les divers aspects de la crise que traverse l'Amérique centrale, et ce par des accords pour la paix, la détente, la sécurité, le développement politique et la coopération économique et sociale.

Les ministres du Groupe de Contadora :

1. Ont évalué les observations et suggestions présentées au Groupe technique par les gouvernements des pays d'Amérique centrale au sujet du projet d'accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale;
2. Ont pris connaissance de la version révisée dudit projet d'accord ainsi que d'une communication adressée aux chefs d'Etat des pays d'Amérique centrale, où il était souligné qu'il fallait s'efforcer d'intégrer les diverses contributions et de concilier les divergences de vues qui subsistaient;
3. Ont signalé qu'on avait pu y parvenir après une longue période de consultations intensives et d'échanges de vues, et aussi qu'ils avaient essayé de rapprocher les différences de vues afin de faciliter un consensus qui puisse se traduire par l'adoption d'engagements juridiques par toutes les parties;
4. Ont souligné que l'application des formules d'accord incombait essentiellement aux pays d'Amérique latine;
5. Ont expliqué que, conformément aux positions des pays d'Amérique centrale, l'accord envisage exclusivement pour l'instant des engagements d'ordre juridique. De la même manière, on a donné plus d'importance à la question de l'exécution, de l'évaluation et du suivi des engagements contenus dans l'Accord, assurant ainsi qu'ils correspondent aux questions traitées;

Que le chapitre relatif aux questions d'ordre politique présuppose l'admission que les engagements pris en vue de consolider les institutions démocratiques constituent un facteur primordial pour la paix dans la région;

Que, dans le chapitre concernant les questions de sécurité, on reconnaît la corrélation étroite qui existe entre les unes et les autres et la nécessité de cimenter, sur la base de critères de réciprocité, les accords déjà réalisés. On a mis en relief notamment les clauses de garantie réciproque de la sécurité nationale, individuelle et collective, des Etats;

Que le chapitre relatif aux questions d'ordre économique et social a été renforcé, surtout pour ce qui est du rôle essentiel que doivent jouer les institutions ayant pour vocation l'intégration centraméricaine;

6. Se sont déclarés convaincus que cet effort de révision de l'Accord reflète les points de vues exprimés par les cinq gouvernements des pays d'Amérique centrale, et que l'adoption de l'Accord s'en trouvera certainement facilitée. Ainsi s'achève la phase actuelle de consultations au niveau technique dans le cadre du processus qui vise à assurer la paix et la coopération dans la région;

Les ministres du Groupe de Contadora et ceux des pays d'Amérique centrale reconnaissent que le dialogue et les négociations menées ont permis de réaliser d'importants progrès qui se traduisent par la convergence de nombreux points de vues et par la constitution d'un large terrain d'entente. Il appartient maintenant aux gouvernements des pays d'Amérique centrale de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour donner la portée juridique voulue aux engagements pris durant ce processus et d'adopter en conséquence les solutions de compromis appropriées;

Il est certain qu'on a pu réussir à prévenir l'aggravation des conflits dans la région, qu'on a progressé dans la négociation diplomatique, qu'on a renforcé la volonté politique de favoriser le dialogue et la compréhension mutuelle et que le processus de Contadora a bénéficié du large appui de la communauté internationale;

Néanmoins, les ministres du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale ont constaté avec préoccupation que malgré les progrès réalisés dans la négociation et le large appui international apporté à ce processus, la militarisation de la région, les agressions armées, les incidents de frontière, les actes de déstabilisation et la présence d'éléments militaires étrangers sont une réalité persistante;

Pour leur part, les ministres des relations extérieures des pays d'Amérique centrale ont noté avec intérêt, au reçu de la nouvelle version de l'Accord, les explications qui leur ont été données des critères employés pour harmoniser, systématiser et intégrer les contributions respectives de tous les Etats participants;

Les ministres des pays d'Amérique centrale se sont déclarés à nouveau convaincus que le processus de négociation qui se déroule dans le cadre de l'action du Groupe de Contadora constitue la véritable option régionale et l'instance adéquate pour résoudre les conflits centraméricains;

C'est pourquoi les neuf ministres ont renouvelé leur engagement de rechercher des formules, à la fois dignes et honorables, qui soient de nature à résoudre avec équité les graves problèmes qui persistent dans la région et ils ont réaffirmé la volonté politique qui anime leurs gouvernements respectifs;

A cette occasion, ils ont aussi examiné les perspectives de la réunion conjointe des ministres des affaires étrangères des pays de la Communauté économique européenne, de l'Espagne et du Portugal et des ministres des relations extérieures des pays d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora qui aura lieu à

San José (Costa Rica) les 28 et 29 septembre. Le Ministre du Costa Rica a fait un exposé détaillé des préparatifs de cette rencontre qui aura pour but essentiel de créer les conditions permettant de stimuler et de faciliter la coopération des pays européens, en particulier dans le domaine économique et social, en faveur de la région d'Amérique centrale;

Les ministres du Groupe de Contadora ont reconnu l'utilité de la Conférence de San José en cette période de crise aiguë et généralisée que traverse la région, et ils se sont déclarés entièrement disposés à contribuer activement au bon déroulement de la réunion et à son succès;

Enfin, pour ce qui est du traitement des questions à l'ordre du jour des travaux de la septième réunion conjointe et des prochaines réunions internationales importantes, les ministres sont convenus de maintenir un processus permanent de consultation politique assurant une coordination nécessaire et efficace, et ils ont décidé que les gouvernements des pays d'Amérique centrale se prononceront, le 15 octobre 1984 au plus tard, sur la version révisée de l'Accord.

Panamá (Panama), le 7 septembre 1984

-----

